



VISITE - Elus, adaptez votre forêt au changement climatique

Le 28/11/2023 – de 14h00 à 17h30 - Carros

ORDRE DU JOUR

Formateur :
Jérôme Bonnet, Communes forestières
Intervenants : Mairie de Carros, Office National des
Forêts, Communes forestières

Objectif général de la formation : Comprendre les enjeux liés au changement climatique en forêt

Objectifs opérationnels : Acquérir une vision générale de l'état actuel des connaissances sur le changement climatique, de ses impacts sur nos forêts et des méthodes de gestion durable à mettre en place en forêt

13h45 – 14h00 Accueil des participants

14h00 – 14h10 **Mot d'accueil et introduction**

14h10 – 15h05 **Incidences du changement climatique sur les espaces forestiers**

- ✓ Enjeux forestiers liés au changement climatique
- ✓ Adapter les pratiques sylvicoles et les peuplements à ce nouveau contexte
- ✓ Financements disponibles afin de mener ces actions

15h10 – 15h25 *Déplacement vers la forêt communale*

15h25 – 16h25 **Visite en forêt communale de Carros**

- ✓ Echanges en forêt sur les incidences du changement climatique
- ✓ Retour d'expérience de la commune de Carros
- ✓ Présentation des actions forestières réalisées

16h25 – 17h30 **Clôture de la visite**

MODALITES D'INSCRIPTION

PROCEDURE D'INSCRIPTION

L'inscription se fait en remplissant le formulaire d'inscription en ligne ou via l'adresse email inscription@communesforestieres.org.

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS

La date limite d'inscription à cette formation est fixée au **23 novembre 2023**. Les demandes arrivées après cette date seront étudiées au cas par cas.

Les personnes non inscrites seront acceptées ou refusées selon l'appréciation du formateur.

ANNULATION DE LA FORMATION

En cas d'annulation de la formation, les Communes Forestières informeront les inscrits par mail et/ou téléphone. Une information spécifique sera faite sur le site internet des Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur.

MODALITES DE PARTICIPATION

PUBLIC CONCERNE

Ces formations sont destinées aux maires, adjoints, conseillers municipaux, secrétaires de mairie et agents des collectivités en charge des dossiers forestiers, bâtiments, risques, patrimoine, ou intéressés par le sujet.

PREREQUIS

Aucun prérequis n'est demandé pour s'inscrire à cette visite.

EVALUATION DE LA VISITE

Une fiche d'évaluation de la visite devra être renseignée à l'issue de celle-ci.

ATTESTATION

Une attestation de participation à la visite pourra être délivrée sur demande.

OUVERTURE DE LA VISITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nous contacter pour toute question concernant l'accès à la visite aux personnes en situation de handicap.

REGLEMENT

Les participants doivent se conformer au règlement intérieur disponible sur demande auprès de l'Union Régionale des Communes Forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur.

PARTICIPATION FINANCIERE

ELUS / PERSONNEL DES COMMUNES NON A JOUR DE LEUR COTISATION

Pour les **participants de communes et collectivités non adhérentes**, une **participation** aux frais est demandée de **200 euros**.

Les Communes forestières sont agréées organisme de formation par le Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

VISITE MISE EN ŒUVRE AVEC LA PARTICIPATION FINANCIERE DE

Formation financée avec le concours de l'Union européenne avec le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural



**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



**DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES**

L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

PARTENAIRES & INTERVENANTS DE LA FORMATION

